

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN**

**CHAUSSÉE RÉTRÉCIE ET STATIONNEMENT INTERDIT
RUE J-B. CHARCOT**

Objet : Rénovation du revêtement de trottoirs
COLAS - Z.I. de Jarlard - 35, rue Henri Moissan - 81000 ALBI

Le Maire de la Commune de MARSSAC sur TARN ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2215-4 ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 36, R 37 et R 225 ;
Vu la demande effectuée par l'entreprise COLAS du 15 Mai 2025 par email ;
CONSIDERANT que les travaux cités en objet ne sont pas compatibles avec le maintien normal de la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, rue J-B. Charcot, mais ne s'applique pas aux véhicules de secours ou de police

Du Lundi 19 Mai au Vendredi 13 Juin 2025

- Article 2 :** L'entreprise COLAS est autorisée à occuper la chaussée et trottoirs avant et après le chantier pour le stationnement des véhicules ou engins de chantier.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle - Quatrième partie - Signalisation de Prescription - sera à la charge et mise en place par l'entreprise COLAS.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site Internet de la Mairie et à proximité du chantier.
- Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et transmis aux tribunaux compétents.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera faite :
- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn ;
 - Le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie du Tarn ;
 - L'entreprise COLAS ;
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marssac sur Tarn, le 16 mai 2025
Pour Madame le maire,
Le Responsable des Services Techniques


Christophe JAMMES